

**REUNION du COMITE SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS
DE L'OISE (SMTCO)**

**DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU 6 SEPTEMBRE 2016**

- approbation procès-verbal de la séance précédente du 14 juin 2016

- attribution d'une subvention exceptionnelle au Conseil départemental de l'Oise – aide à la coordination de la tarification abonnement annuel transport lycéens (réduction tarifaire départementale 2016)

Numéros des délibérations

approuvé

CS SMTCO 09/06 - 1

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL LE - 7 SEP. 2016



Lors de sa réunion du **6 septembre 2016**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 22 juillet 2016,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 9 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Jacques DORIDAM, M. Nicolas LEDAY, M. Rémy RUFFAULT, M. Denis VANHOUTTE, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS.

Titulaires porteurs de procuration :
M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Caroline CAYEUX
M. Jacques DORIDAM : pouvoir de Mme Martine BORGGOO
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Rémy RUFFAULT: pouvoir de M. Gérard WEYN
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Xavier ROBICHE
M. Denis VANHOUTTE : pouvoir de M. Laurent PORTEBOIS
M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Frédéric TANGUY

Suppléants représentant des titulaires empêchés et porteurs de procuration :

- Mme Frédérique LEBLANC suppléante de M. Michel FOUBERT et porteuse du pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Michel DESSAUX

Suppléant présent : M. Gérard DECORDE

Etaient excusés : Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, M. Michel FOUBERT, Mme Martine BORGGOO, M. Gilles SELLIER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Laurent PORTEBOIS, M. Gérard WEYN, Mme Aïcha OYONO, M. Xavier ROBICHE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE, M. Frédéric TANGUY, M. Michel DESSAUX.

Secrétaire de séance désigné : M. Jacques DORIDAM

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2016 09/06- 1 relatif au :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE – AIDE A LA COORDINATION DE LA TARIFICATION ABONNEMENT ANNUEL TRANSPORT LYCEENS (REDUCTION TARIFAIRE DEPARTEMENTALE 2016)

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **DECIDE** d'accorder au conseil départemental de l'Oise, à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2016-2017, une subvention de fonctionnement de 50 % assise sur un déficit d'exploitation prévisionnel de 1,140 millions d'euros (19 000 lycéens X 60 €) (cf. tableau ci-annexé) correspondant à une réduction tarifaire de l'abonnement transport départemental des lycéens afin de tendre vers une coordination des tarifs d'abonnements collégiens et lycéens, dans la perspective de favoriser la création d'une tarification future coordonnée et unifiée des abonnements lycéens à l'échelle de la Région Hauts de France.

Cette subvention fera l'objet d'un arrêté d'attribution.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 – Autres charges d'activités (subv. de fonctionnement).



Alain LETELLIER
Président du Syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE - 7 SEP. 2016





CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
Comité syndical du 06/09/2016

Description de l'opération	Participation financière exceptionnelle des lycéens - 2016 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention Exceptionnelle - 2016 -
	H.T.	T.T.C		
<p>N° de dossier : 51 - 2016 du 06/09/2016</p> <p>Aide pour une tarification coordonnée - Abonnement transport départemental des lycéens</p> <p>Réduction de la tarification à 80€ au lieu de 110€ Année scolaire 2016/2017</p> <p align="center">Dérogation pour commencement anticipé</p>	/	1 140 000,00 €	50%	570 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				
	-	1 140 000,00 €	50%	570 000,00 €

LE - 7 SEP. 2016
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
DÉPOSÉ

